

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Jeudi
18 février
2021
(04)**

Assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Tous les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Julie-Anne Cousineau	Bertrand Taillefer
Lucie Vignola	André Lafrenière
Chantale Perreault	Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.
La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci – retrait d'autorisation
5. Période de questions
6. Levée de la session

2- Lecture de l'avis de convocation

Tous les conseillers sont présents.

21-057 3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-058 4- Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci – retrait d'autorisation
[n/d 114-500]**

ATTENDU QUE

La Municipalité a donné une autorisation sous la résolution 21-053 afin de diriger le sentier # 33 vers le chemin municipal de la Montée du Cap, avec des conditions telles que :

- Affichage d'une signalisation de 30 km/heure;
- Une surveillance accrue du sentier est demandée au Club motoneige;
- S'assurer que le passage du surfaceur ou motoneige sur le chemin ne laisse pas d'accumulation de neige pouvant affecter la qualité du déneigement de celui-ci. Si tel est le cas, le Club motoneige devra faire le nettoyage et le re-sablage de celui-ci;
- Le Club motoneige devra trouver une solution pour bien identifier les fossés, surtout dans les courbes, et ce, dès la fin de semaine du 13 février 2021,

ATTENDU QUE Le conseil a réitéré ses conditions de sécurité en date du 17 février et fixé un ultimatum au 18 février 2021 à 17 heures, afin que le Club motoneige se conforme aux conditions;

ATTENDU Le non-respect de la part du Club motoneige de se conformer aux conditions énumérées dans la résolution 21-053,

Il est proposé par Chantale Perreault
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci retire l'autorisation aux motoneigistes de se déplacer sur le chemin municipal;
- Qu'advenant le respect des conditions énumérées dans la résolution 21-053, le conseil pourra procéder à l'adoption d'un règlement permettant la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur le chemin municipal de la Montée du Cap.

Adopté unanimement par les conseillers.

5. Période de questions

21-059

6. Levée et fermeture de la séance extraordinaire

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

18 h 34, fin de la présente assemblée par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière